

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
POUR LES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION  
DE L'IMMOBILIER ET DU PATRIMOINE  
SERVICE DE LA GESTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Monsieur Jérôme VIAUD  
Vice-Président du Conseil départemental  
Maire de Grasse  
Hôtel de ville  
Place du petit Puy – BP 1269  
06130 GRASSE

Nice, le **27 MAI 2019**

**Objet :** Création d'une liaison entre la RD 6185 et le giratoire de la Paoute ; arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe emportant la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Grasse et Mouans-Sartoux.

**P.J. :** 1 notification individuelle en double exemplaire avec fiche de renseignements

Monsieur le Maire,

Par arrêté en date du 27 février 2019, le Préfet des Alpes-Maritimes a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire relatives au dossier visé en objet. Cet arrêté vous a été adressé afin d'affichage en mairie au moins quinze jours avant la date d'ouverture fixée au lundi 8 avril 2019 et durant toute la durée de celle-ci, soit jusqu'au vendredi 10 mai 2019.

Par ailleurs, le Département des Alpes-Maritimes, autorité expropriante, est tenu d'organiser, sous peine de nullité de la procédure, la notification individuelle des termes de cet arrêté, aux propriétaires touchés par le projet, ainsi qu'il figurent à l'état parcellaire du dossier soumis à enquêtes publiques.

En application des dispositions de l'article R 131-6 du code de l'expropriation, il convient de procéder à l'affichage en mairie des notifications individuelles devant être effectuées aux propriétaires « inconnus » au sens des articles 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

De ce fait, je vous prie de trouver, en copie, une notification en double exemplaire, au nom de Madame BRUYAT Andrée.

Il convient que vous datiez et signiez en page deux, chacun des deux documents originaux, un original devant m'être retournés et un autre affiché en mairie accompagné de leur fiche individuelle de demande de renseignements d'état civil.

Cet affichage devra être réalisé à compter du jour de votre signature et jusqu'à la fin des enquêtes publiques, soit le 10 mai 2019 inclus.

Ma collaboratrice, Madame LAPI Isabella, (tél. 04 97 18 67 81), se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Pour le Président et par délégation  
Le Chef du service de la gestion  
foncière et immobilière



Laurjak RICHAUD